



Pas-de-Calais

Le Département

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER

27 AVR. 2026

ADMINISTRATION

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jodie DUBOIS
Gestionnaire de dossiers urbanisme
Service développement territorial
dubois.jodie@pasdecals.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Laurent DENIS
Président
Communauté d'agglomération du pays de
Saint-Omer
2 rue Albert Camus
CS20079
62968 LONGUENESSE Cedex

Vos réf : votre courrier du 23 février 2026

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD

*Objet : avis du Département – modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex-Communauté de
communes du canton de Fauquembergues*

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la
modification n°3 du PLUi de l'ex-Communauté de communes du canton de Fauquembergues, sur la commune
d'Avroult.

Le projet porte sur la modification du plan de zonage dans le cadre de la réalisation d'un projet d'accueil
pour enfants et adolescents en protection de l'enfance.

Plusieurs éléments de ce projet sont pris en compte au regard des compétences du Département :

- les mobilités alternatives, particulièrement le covoiturage et les aménagements cyclables ;
- l'itinérance et la randonnée pédestre ;
- les espaces naturels sensibles ;
- l'attractivité et le développement touristique ;
- la mobilité routière, particulièrement les routes départementales ;
- la biodiversité sur les propriétés départementales.

Des compléments techniques sont sollicités sur les sujets environnement et mobilité. Vous trouverez ci-
joint une annexe technique reprenant ces éléments sur lesquels le Département souhaite apporter une attention
particulière.

Sous réserve de la prise en compte de ces éléments listés ci-joints, le Département émet un avis favorable sur
votre projet, et reste à votre disposition pour tout projet d'aménagement cyclable, de biodiversité et d'aire de
covoiturage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 24 avril 2026
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et développement
territorial